



AVIS PUBLIC – AUX CITOYENS DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA ET DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

Ajout des bâtiments d'élevage porcin

Les Viandes du Breton inc.

223, Vieux Chemin Sud, Saint-Honoré-de-Témiscouata

Aux personnes intéressées par une demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin à Saint-Honoré-de-Témiscouata, avis public est donné de ce qui suit :

1. Demande conforme à la réglementation municipale

Le 11 janvier 2018, la demande de permis en vue de la construction d'un bâtiment destiné à l'élevage porcin a été jugée conforme au règlement de zonage municipal en vigueur (Règlement numéro 312).

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 165.4.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 28 mai 2019**, à 19 h 30, à la Salle Charles-Morin de l'édifice municipal.

L'objectif de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance du permis requis sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.

3. Consultation des documents du demandeur

Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés, soit au bureau de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, jusqu'au 15 mai 2019.

4. Commentaires

Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la Commission ou ils pourront être reçus au bureau municipal situé au 99, rue Principale, durant les heures régulières d'ouverture, et ce, jusqu'au 12 juin 2019.

5. Description du projet

Il s'agit de la construction de deux porcheries, soit des maternités biologiques, deux réservoirs circulaires et une plateforme à fumier. Les nouveaux bâtiments seront construits à environ 100 mètres à l'est de la porcherie actuelle. La production annuelle de phosphore augmentera de 12 720 kg, sous fumier liquide et solide.

6. Localisation du projet

La construction du bâtiment destiné à l'élevage porcin est prévue sur les lots numéro 3283288, Cadastre du Québec, situé au 223, Vieux Chemin Sud à Saint-Honoré-de-Témiscouata.

DONNÉ à Saint-Honoré-de-Témiscouata, ce septième jour de mai 2019.

Lucie April

Directrice générale/secrétaire-trésorière